

BREVETS FBVL SWIFT(treillé/remorqué)

Remarque: Dans le carnet de vol l'instructeur formateur précisera le type de « mise en vol »: treillée ou remorquée.

Brevet de Pilote Biplace Swift

1. Candidature:

Le candidat doit introduire au préalable une demande par écrit au Conseil d'Administration de la FBVL. Celle-ci reprend :

- * Un bref historique de l'expérience du candidat (date de début de carrière de pilote, nombre de vols, brevets et tous autres points pouvant appuyer sa demande).
- * Le nom, l'adresse et le n° de brevet du moniteur formateur Belge ou étranger, qualifié pour enseigner la pratique du biplace, avec lequel le candidat souhaite effectuer son stage de formation de vol Swift biplace.

2. Avant d'entamer la formation le candidat doit:

- Posséder le brevet FBVL de pilote Swift depuis minimum un an.
- Etre en possession du brevet de Treilleur.
- Avoir effectué au minimum 150 vols en monoplace, attestés par un Observateur FBVL, Aide-moniteur FBVL , Moniteur FBVL ou agréé par une fédération étrangère reconnue par la FBVL.
- Avoir suivi une formation spécifique au biplace auprès d'un Moniteur biplace qualifié pour donner cette formation, accepté au préalable par le Conseil d'Administration de la FBVL.
- Avoir complété un livret de formation.
- Avoir satisfait à une épreuve théorique et pratique organisée par la FBVL ou par un Moniteur biplace mandaté par la FBVL.
- Etre accepté comme pilote biplace par le Conseil d'Administration de la FBVL qui pourra tenir compte d'éléments autres que ceux cités ci-dessus pour l'attribution de ce brevet.
- Une attestation du candidat qu'il s'engage à voler en biplace uniquement avec son appareil équipé d'un parachute de secours spécifique au biplace.
- La preuve d'une assurance responsabilité civile vis-à-vis de passagers biplaces en Swift comparable à l'assurance biplace de la FBVL.

Le conseil d'Administration de la FBVL se réserve le droit de refuser ou de demander un complément d'information au Moniteur- Formateur ou à la fédération dont il dépend.

3. Stage de formation:

Le stage de formation comprendra:

- Une formation théorique reprenant les points suivants: responsabilité et assurance, pédagogie, aérodynamique, technique de vol spécifique à la pratique du vol biplace en swift.
- Une formation pratique reprenant les points suivants:
 - * Un écolage en monoplace pour retravailler et affiner la gestuelle en général.
 - * Un écolage en biplace pour acquérir une gestuelle et une conduite à suivre tenant compte du passager et de ses réactions.
 - * 5 vols comme commandant de bord avec comme passager un moniteur Swift. Durant ces vols le candidat pilote Bi-Swift devra démontrer son aptitude à utiliser les procédures d'urgence.
 - * 25 autres vols minimum comme Commandant de bord avec comme passager un autre pilote breveté swift.

Le matériel utilisé pour la formation du candidat doit être adapté à la pratique de Swift-biplace. Le parachute de secours qui y correspond est obligatoire.

4. Examen théorique et pratique:

Le candidat devra satisfaire à un examen théorique type « QCM » avec un minimum de 80 % de réussite. Après le stage le moniteur ayant formé le candidat fournira une attestation notifiant ou non l'aptitude de l'élève à la pratique du Swift biplace.

5. Validation et délivrance du brevet:

Envoyer les originaux du carnet de vols, lu livret de formation, l'attestation originale du Moniteur-Formateur ainsi que la preuve de l'assurance biplace et la déclaration sur le parachute de secours biplace au secrétariat de la FBVL, qui enverra après approbation du Conseil d'Administration, la carte attestant le brevet. De plus chaque année le pilote doit fournir au secrétariat la preuve de son assurance « passager biplace Swift » afin de pouvoir valider le brevet pour l'année en cours.

6. Suspension et retrait du brevet:

En cas de plainte ou de fonctionnement non conforme aux règles émises par la FBVL, le Conseil d'Administration de Celle-ci se réserve le droit de suspendre ou de retirer définitivement le brevet de biplaceur.